

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 02 Mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le Mardi 02 Mai 2017 à 18H30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS)

Date de la convocation :

24 avril 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	12	11

Présents : Mme CORDEVANT, M. COUTEAU, M. BEAUDON, M. BODA, M. CHENU, M. ENGRAND, M. GAGE, M. LEFEVRE, M. PAUWS, M. RAVERDY, M. TORDEUX.

Absents excusés : M. BUREAU, Mme HUGÉ, M. LEMOINE, M. PAILLETTE

Suppression d'un emploi d'attaché principal territorial	Rapport
	N°2

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Aisne en date du **21 Mars 2017**,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité Syndical le 13 Décembre 2016,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Attaché Principal Territorial, en raison de la mutation de l'agent occupant ce grade,

Le Président propose au comité syndical :

- La suppression d'un emploi d'Attaché Principal Territorial à temps complet à raison de 35 heures par semaine.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 12 décembre 2016,

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Catégorie A

Grade : Attaché Principal Territorial. :

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

Ce tableau se décompose ainsi :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1 poste à 35 heures
Rédacteur	B	1	1 poste à 35 heures
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1 poste à 35 heures
Adjoint Administratif de 1 ^{ère} Classe	C	1	1 poste à 35 heures
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} Classe	C	4	3 postes à 35 heures
TOTAL		9	

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois telle qu'ainsi proposée ci-dessus.

Vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 04 Mai 2017

Pour extrait conforme,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

- 4 MAI 2017

